

Ecole Spinosa

387 rue de Saône
01600 Saint Bernard
04 74 00 13 58
ce.0010374b@ac-lyon.fr

NOTE DE RENTRÉE
Année scolaire
2025-2026**Horaires de l'école :**

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité jusqu'au portillon avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone ou par mail avant 8h20 (04 74 00 13 58).

Relation parents/enseignants :**- Réunions de rentrée :**

Les réunions de classe seront programmées dans le mois de septembre.

Pochette de liaison et ENT :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous êtes invités à communiquer si possible via l'ENT pour :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant ou la directrice.
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant.
- **Un mot écrit est préférable à une information donnée à la volée au portail, elle risquerait d'être oubliée.**

La pochette rouge permettra d'échanger les documents papier.

ENT école: <https://spinosa01600.toutemonecole.fr/>

Périscolaire et cantine:

Ce sont 2 services proposés par la mairie et Val horizon. Nous ne gérons pas les inscriptions et les absences. Vous pouvez toutefois nous avertir d'un changement exceptionnel pour information.

Équipe pédagogique :

Directrice : Mme Febrero déchargée tous les vendredis

PS/MS : Mme Febrero et Bakhchalieva

PS/GS : Mme Mallard et Martinant

CP-CE2: Mme Lestra et Martinant

CE1/CE2 : Mme Guilloud et Martinant

CM1 /CM2 : M. Metaxas

Me Martinant et Bakhchalieva pour les décharges de classe.

ATSEM : Mme Demollière et Rafaillac

AVS : Mr Asselin

Les documents de rentrée :

Vous trouverez aujourd'hui dans la pochette de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener au plus tard le lundi 8 septembre.

Assurance scolaire :

Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.

- Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui complèterait votre contrat familial.

☐ Fiche de renseignement à relire et corriger en rouge

☐ Autorisation de droit à l'image

☐ Fiche d'urgence

☐ Fiche port des lunettes (si besoin)

☐ Autorisation sortie régulière en cas de suivi par un spécialiste sur le temps scolaire

A garder dans la pochette:

☐ Règlement et charte de laïcité signés.

Coopérative scolaire :

La participation à la coopérative est facultative. Celle-ci sert à financer les assurances et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation volontaire de chacun.

Cette année nous souhaitons investir dans du matériel Montessori et dans différents jeux.

Pour faire votre don, je vous remercie de scanner le QR code. Nous ne pouvons accepter les chèques et le liquide.

Nous vous remercions pour votre participation.

**Parasites :**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

Médicaments :

Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école sauf dans le cadre d'un PAI.

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections auront lieu le vendredi 10 octobre 2025 uniquement en votant par correspondance.

Les parents souhaitant se porter candidat devront se faire connaître auprès de la directrice le plus rapidement possible.

Votre rôle de représentant des parents d'élèves consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Vous êtes élu représentant des parents d'élèves pour la durée de l'année scolaire.

Votre mandat prend fin le jour de la 1^{re} réunion du conseil qui suit les élections.

Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.

En maternelle la motricité a lieu tous les jours, préférez donc des vêtements pratiques pour votre enfant.

Matériel :

Une liste de fourniture a été transmise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail.

Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, nous vous demandons de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.

Pour éviter les pertes et disputes nous n'autorisons pas les jouets en maternelle ainsi que le matériel scolaire du type fantaisie.

**Le Sou des écoles**

Le sou des écoles permet le financement d'activités diverses: arts plastiques, théâtre, spectacles, sorties scolaires, rencontres sportives, cadeaux et goûter de Noël, Carnaval, remise de livres CM2...

N'hésitez pas à devenir bénévoles ou à soutenir l'association, grâce à l'engagement et au soutien indéfectible de tous les membres, nous pouvons mettre en place des projets variés et innovants.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante